

# DATA CONFORMITE CONSEIL

Christine DUVAL, Consultante en protection des données personnelles

Bureau : 66 rue de la Fontaine 14530 LUC SUR MER | contact@data-conformite.fr | 06 60 14 33 58 |

www.data-conformite.fr

SIRET : 521 811 083 00026 | RC Pro MACIF 19115130 | TVA CE : FR 2521811083

V1

## Protection des données personnelles

### L'engagement de l'Association Les Papillons Blancs de Pont-Audemer

L'Association Les Papillons Blancs de Pont-Audemer, Responsable de traitement, et l'ensemble de ses établissements et services placent la protection des données personnelles au cœur de son action auprès des personnes accompagnées, de leurs familles, des professionnels, des partenaires.

Dans le respect du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et de la loi Informatique & Libertés, l'association et l'ensemble de ses établissements et services s'engagent à appliquer des pratiques responsables, transparentes et sécurisées.

### Rappel de nos principes de protection des données personnelles

#### Transparence et loyauté

Nous informons clairement chaque personne sur l'usage de ses données et sur ses droits.

#### Finalités strictement définies

Les informations personnelles collectées servent exclusivement aux missions de l'association :

- accompagnement et suivi médico-social,
- gestion administrative et financière,
- gestion des ressources humaines,
- communication associative, adhésions, dons,
- obligations légales et réglementaires.

#### Données limitées au nécessaire

Chaque établissement veille à ne collecter que les données indispensables à ses activités.

#### Exactitude et mise à jour

Nous mettons à jour régulièrement les données et facilitons leur correction par les personnes concernées.

## **Bases légales des traitements de données**

Voici les principales bases légales qui justifient les traitements de données dans les établissements :

- Exécution d'un contrat ou d'une convention – Article 6.1.b du RGPD
- Respect d'une obligation légale – Article 6.1.c du RGPD (CASF, CSP, obligations comptables, fiscales et sociales)
- Protection des intérêts vitaux de la personne – Article 6.1.d du RGPD
- Intérêt légitime de l'établissement – Article 6.1.f du RGPD
- Consentement explicite de la personne – Article 6.1.a du RGPD (pour traitements facultatifs comme communication ou études)
- Traitement de données de santé (catégories particulières) – Article 9 du RGPD

## **Durées de conservation**

Les données sont conservées uniquement pour la durée nécessaire ou prévue par la loi. Les établissements et services (DAME, MAS, ESAT, Foyers, CAJ, SAVS, SAMSAH, CAMSP) déterminent des durées de conservation pertinentes en fonction :

- des finalités des traitements (accueil, accompagnement, soins, administratif, etc.)
- des obligations légales qu'ils ont (comptabilité, archives, obligations du Code de l'action sociale, du Code de la santé publique, etc.)
- des phases du cycle de vie des données

Ainsi pour les dossiers médicaux des usagers

- *Si l'établissement dispose d'un dossier médical, le Code de la santé publique s'applique : 20 ans à compter du dernier séjour ou de la dernière consultation.*
- *Si l'usager décède moins de 10 ans après son dernier séjour, le dossier doit être conservé 10 ans à compter du décès.*

## **Sécurité et confidentialité**

L'Association Les Papillons Blancs de Pont-Audemer met en place des mesures organisationnelles et techniques adaptées afin de protéger les données personnelles contre toute perte, altération, accès non autorisé ou divulgation.

## **En cas de violation de données**

L'Association Les Papillons Blancs de Pont-Audemer a mis en place une procédure interne permettant :

- la détection et la gestion rapide de tout incident,
- l'adoption immédiate de mesures de protection,
- la documentation complète de l'événement,
- la notification à la CNIL sous 72 heures, lorsque cela est requis,
- l'information des personnes concernées si le risque est élevé.

Cette gestion homogène sur l'ensemble des établissements garantit une réponse coordonnée et efficace.

## **Sous-traitance et partenaires**

Lorsque des prestataires interviennent pour le compte de l'association (solutions informatiques, hébergement, outils RH, accompagnement spécialisé...), nous nous assurons que :

- leurs garanties de confidentialité et de sécurité sont suffisantes,
- un contrat de sous-traitance conforme à l'article 28 du RGPD est signé,
- les traitements sont réalisés sur instruction de l'association,
- leurs pratiques peuvent être vérifiées.

La sous-traitance est strictement encadrée, dans l'intérêt direct des personnes accompagnées.

## **Vos droits**

Conformément au RGPD, vous disposez des droits suivants :

- accès à vos données,
- rectification,
- opposition,
- effacement (« droit à l'oubli »),
- limitation du traitement,
- portabilité,
- définition de directives sur le sort de vos données après votre décès

Vous pouvez exercer vos droits en contactant le Délégué à la Protection des données (DPO) désigné par l'association : [dpo@pbpa.fr](mailto:dpo@pbpa.fr)

En cas de difficulté, il vous est possible de contacter la CNIL :

## **Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL)**

3 Place de Fontenoy – TSA 80715  
75334 Paris Cedex 07

Téléphone : 01 53 73 22 22

Site : [www.cnil.fr](http://www.cnil.fr)

## **Destinataires des données**

Dans le cadre de leurs missions, les établissements et services de l'association collectent et traitent des données personnelles afin d'assurer l'accompagnement médico-social, la sécurité et la gestion administrative des personnes accueillies. Ces données peuvent être communiquées uniquement aux destinataires strictement habilités, dans le respect du RGPD et de la loi Informatique et Libertés.

### **Destinataires internes**

- Les équipes éducatives et socio-éducatives pour la gestion quotidienne de l'accompagnement des usagers
- Le personnel soignant et médical pour le suivi médical
- Les services administratifs et financiers, pour la facturation, la gestion des dossiers et le suivi des prestations
- Le service des ressources humaines, pour la gestion des salariés

### **Destinataires externes**

Les données peuvent être transmises à des partenaires ou autorités compétentes uniquement si la loi l'exige ou dans le cadre de l'accompagnement de la personne :

- Organismes publics ou autorités administratives (ARS, MDPH, inspection, organismes de contrôle)
- Partenaires médico-sociaux intervenant pour le compte de l'établissement (sous-traitants, prestataires de services éducatifs, informatiques ou de santé)
- Fournisseurs de services techniques ou informatiques assurant l'hébergement sécurisé et la maintenance des systèmes d'information de l'association
- Entreprises associées à l'intégration professionnelle de l'usager dans le cas des ESAT

### **Encadrement de la transmission**

- Chaque transfert de données à un tiers est strictement encadré par des contrats ou conventions respectant le RGPD (notamment les articles 28 et 32)
- Les données ne sont communiquées qu'aux personnes ou structures ayant besoin d'y accéder pour l'accomplissement de leur mission
- La confidentialité, l'intégrité et la sécurité des données sont garanties à chaque étape